



Montant pension alimentaire

Par **JC31450**, le **19/12/2017** à **16:34**

Bonjour,
Je fais bref, ma compagne m a quitté. Nous avons une fille de 3 ans.
Nous avons convenu d une garde où j ai ma fille 6 jours sur 14 (mardi jeudi, puis mardi vendredi samedi dimanche)
Il s agit presque d une garde alternee mais elle me reclame quand meme 170e par mois...
A t elle le droit ?
D avance merci.

Par **Visiteur**, le **19/12/2017** à **18:09**

Bjr,
Il s'agit aussi de déterminer vos différences de revenus si jusqu'à présent Madame bénéficiait de votre part d'une participation plus importante, liée à un revenu plus élevé.
Si vous ne parvenez pas à vous mettre d'accord, le JAF tranchera et émettra une ordonnance fixant les montants.

Par **cocotte1003**, le **20/12/2017** à **08:11**

Bonjour, la garde alternée n'a pas pour but de ne pas payer de pension mais de permettre à l'enfant de voir ses deux parents. Certains frisson difficiles à partager comme l'achat des vêtements, des activités extra scolaires, l'assurance.... soit vous vous mettez d'accord pour une juste répartition en fonction des besoins de votre fille et de vos revenus respectifs, soit le juge tranchera la question en fonction des demandes de chaque parent, preuves à l'appui, cordialement

Par **j0s38**, le **20/12/2017** à **08:26**

bonjour. j'ajoute que c'est une légende qu'en cas de garde alternée on ne verse pas de pension alimentaire. tout dépend des revenus de chacun